



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un novembre, les membres du conseil municipal de la commune de COUSSAY LES BOIS, se sont réunis à 20h, en séance publique, sous la présidence de Madame Elisabeth MICHEL, le Maire.

Nbre de conseillers 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 13

Date de la convocation

15/11/2023

Étaient présents :

Elisabeth MICHEL, Gilles SAUVION, Pascal DECHARTRE, Anny LAUZIER, Françoise GRANDE, Jean-Louis MICHEL, Elisabeth BORDAGE, Jean-François HESLOT, Yves LE MEUR, Séverine ESNAULT, Morgan RAIFFE, Romain NUEL

Était absente/excusee :

Isabelle AUZANNEAU (pouvoir à Elisabeth MICHEL), Claude SAVATIER, Sylvie GALOT

Secrétaire de séance : M. Morgan RAIFFE

Ordre du jour :

1. SOREGIES :

- Convention de mécénat pour les prestations de pose et dépose des guirlandes de Noël

2. Tarifs municipaux 2024

3. Budget

- DM n°1/2023 sur le budget principal

4. Personnel

5. Points divers

Début de séance à 20h

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 17/10/2023 et adoption sans réserve de celui-ci par le Conseil Municipal, donne l'ordre du jour de la réunion.

Point 1: SOREGIES

- Convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la commune de COUSSAY LES BOIS

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée par SOREGIES concernant le mécénat qui a pour objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et la dépose sur candélabre ou supports bétons des guirlandes lumineuses pour la période des fêtes de fin d'année 2023.

Le Conseil entérine la convention SOREGIES et autorise Madame le Maire à la signer.

Point 2: Tarifs municipaux 2024

Le Conseil Municipal propose les tarifs municipaux des locations de salles 2024 comme suit :

Petite salle communale 3, route de Pleumartin

Capacité maximale : 50 personnes

Caution : 100 €

	2023	2024
Habitants de la commune	110€ 40€ par journée supplémentaire	110€ le wk-d 40€ par journée supplémentaire
Associations de la commune	Gratuit pour les manifestations à but non lucratif 110€ manifestations à but lucratif	Gratuit pour les manifestations à but non lucratif 110€ manifestations à but lucratif
Organismes divers	110 €/journée Réunions auxquels participent des habitants de la commune	110€/journée Réunions auxquels participent des habitants de la commune
		50€ jour en semaine

Salle polyvalente 20, chemin des Préaux

Capacité maximale : 250 personnes en dîner dansant

Caution : 500 €

	2023 Habitant de la commune	2023 H C	2024 Habitant de la commune	2024 H C
A la journée : Vin d'honneur, A G, galette des rois, conférence, spectacle divers, réunion diverse	140€	240€	150€	260€
(*) Soirée théâtrale, thé dansant, baptême, communion, anniversaire, repas de famille, loto, concours de belote, dîner-dansant, dîner-débat, buffet campagnard, banquet, bal	210€	320€	220€	340€
(*) Mariage	255€	490€	270€	520€
Exposition commerciale		400€ par jour		420€ par jour

(*) Location forfait week-end (vendredi après-midi au lundi matin) si journée supplémentaire 100€ pour les habitants hors commune.

Location salle polyvalente aux associations communales

	2023	2024
1 ^{ère} location	122 €	125€
2 ^{ème} location	84€	85€
3 ^{ème} location	42€	45€
4 ^{ème} location	Gratuite	Gratuite
Tarif spécial APE (Association de Parents d'Elèves)	Tarif unique quelque soit la manifestation 62€	Tarif unique quelque soit la manifestation 65 €

Location du matériel de sonorisation

Réservée uniquement aux associations de la commune : 28 €

Location de mobilier communal – tables et bancs/pour le wk-d et aux habitants de la commune

6 € le lot (table de 8 personnes + 2 bancs) caution 100€

Location buvette hors commune 25€/buvette caution 150€

Remorque communale

80€ plus éventuellement les frais de déchetterie et les frais de déplacement.

Vente de matériaux

Les matériaux sont vendus à prix coûtant pour une quantité limitée à 1m3 par foyer et par an. Le règlement se fait auprès de la Trésorerie des Collectivités de Châtellerault après émission d'un titre de recettes par la commune.

Droit de place – vente au camion

Forfait de 80 € par jour. Cette redevance ne s'applique pas aux commerçants de la commune

Emplacement sur le marché : gratuit

Garderie

1,50€ par jour et par enfant. En cas d'horaire dépassé sans motif valable, 10€ par quart d'heure entamé.

Cimetière

Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs des locations de terrain et les concessions des cases du columbarium dans le cimetière communal.

Concessions de terrain

Le Conseil Municipal propose de maintenir les tarifs municipaux 2024 du cimetière comme suit :

Concessions de terrain

Il est rappelé qu'une concession simple est vendue pour 3 m²

Concession cinquantenaire	130 €
Concession trentenaire	110 €
Concession temporaire (15 ans max)	100 €

Cases du columbarium

Pour une durée de 5 ans	100 €
Pour une durée de 10 ans	110 €
Pour une durée de 30 ans	130 €

Concessions de terrain pour une caverne :

Il est rappelé qu'une concession de terrain pour une caverne est vendue pour 1 m²

Pour une durée de 5 ans	100 €
Pour une durée de 10 ans	110 €
Pour une durée de 30 ans	130 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide de valider l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2024.

Point 3 : Budget : DM n°1/2023

Madame le Maire propose la décision modification n°1 du budget commune :

• Fonctionnement Dépenses

65738 : Subvention EPIC (Habitat de la Vienne) + 20 000€

• Fonctionnement Recettes

73123 : Taxe addit aux droits de mutations + 12 750€

74836 : Attribution du fonds Départemental TP + 7 250€

• Investissement Dépenses

Op 176 Voirie

2151 : Réseau et voirie (devis purge trottoir) + 6 700€

Op 401 Construction MAM

231 : Travaux - 30 700€

Op 418 Aménagement centre bourg

2152 : Voirie (avenant Eiffage) + 24 000€

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative n°1/2023 du budget commune.

Point 4 : Le personnel

- **Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

Madame le Maire informe de la nécessité de créer un poste à temps complet à compter du 15/01/2024 d'un adjoint administratif afin de remplacer le départ en retraite de Régine ARDON.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création de ce poste à compter du 15/01/2024.

- **Contrat de travail pour Thierry DENIEUL**

Suite au départ à la retraite de Mme Béatrice MAITRE au 31/12/2023, il va être nécessaire de la remplacer. Madame le Maire propose d'augmenter le nombre d'heures de M. Thierry DENIEUL à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/03/2024.

Il est proposé de le recruter sur un emploi non permanent avec un contrat d'accroissement temporaire d'activité à raison de 31 heures hebdomadaires à compter du 01/01/2024 pour 3 mois.

Le Conseil Municipal valide le recrutement de cette personne sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/03/24 à raison de 31 heures hebdomadaires.

Point 5 : Points divers

- **Courrier de Mme Mélanie CHARRIER**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mme CHARRIER qui sollicite un local afin de recevoir 2 à 3 jours par semaine sa clientèle pour son activité de prothésiste ongulaire.

Après un tour de table, les membres du conseil municipal sont d'accord sur le principe et proposent de louer une salle située dans le bâtiment de l'agence postale, au prix négociable de 10€ par jour occupé. Il est proposé de la rencontrer.

- **Devis toiture chapelle St Martin**

Madame le Maire informe qu'un devis a été établi par la SAS Nicolas COLOMBIER pour un montant de 27 341,70€, un deuxième devis établi par COMBASTEL est en attente.

- **Devis éclairage stade**

M. SAUVION fait part de la réception d'un seul devis dans l'immédiat pour le remplacement de l'éclairage existant par des LED avec le changement des mats à prévoir, le montant total s'élève 21 882,60€ TTC.

A ce sujet, une réunion organisée par le district de la Vienne de football aura lieu le 30/11/2023 à 19h, voir si un élu pourra être présent.

- **Logement de l'école**

Madame le Maire informe que 2 devis ont été réalisés afin de remplacer les menuiseries extérieures côté école.

BHM propose 3 devis :

Bois exotique haute densité 17 025,37€ TTC,

Gamme alu traditionnel : 18 025,06€ TTC,

Gamme alu laqué haut de gamme : 20 897,59€ TTC.

Et la SARL SOUILLE

Gamme alu Technal : 10 249,18€ TTC

Devis sur le portail et portillon à changer : 3 641,04€ TTC

A voir pour le prochain budget

- **Diagnostic église Notre-Dame**

Madame le Maire informe que M. JOUBERT l'architecte d'Arc et Sites viendra présenter le diagnostic église Notre Dame lors du prochain conseil municipal du 19/12/2023.

- *Projet mini-crèche*

M. SAUVION informe qu'une réunion a eu lieu mi-novembre avec la CAPC, la CAF, la MCL et la commune de La Roche Posay afin de faire un point sur l'avancement de ce projet. La CAPC a confirmé que ce projet est acté. La CAF propose que notre dossier de subvention passe à la commission de mars 2024, même si les travaux ont débuté.

Au niveau des travaux, un appel d'offre a été lancé en octobre, il y a eu 4 lots infructueux, actuellement une relance auprès des entreprises est en cours, pour un dépôt d'offres au 01/12/2023.

- *Transport solidaire*

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré Mme MALAGNOUX de l'association CIF-SP transport solidaire afin de présenter cette association. Le but est de permettre aux personnes âgées, en situation d'handicap ou en difficulté de mobilité de trouver des chauffeurs solidaires pour se déplacer.

Il est demandé une participation de la commune de 30€ par an si on veut bénéficier de ce système.

Le Conseil municipal valide l'adhésion à cette association.

- *Colis de Noël*

M. SAUVION informe que la commission colis de Noël s'est réunie dernièrement, 2 devis ont été établis, et c'est SUPER U qui est le mieux disant.

La préparation des colis se fera le mercredi 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h

Fait à Coussay les Bois,
Madame le Maire,
Elisabeth MICHEL

Le Secrétaire
Morgan RAIFFE